



Partage garde d'enfant et pension

Par Leyloo

Bonjour,

Separee du père de ma fille depuis sa naissance, nous n'avons pas eu recours à un juge pour la garde de notre fille. Nous avons statué d'un commun accord une garde alternée (un week end sur deux, et la moitié des vacances scolaires).

Celui ci ne prend sa fille que du samedi soir 20h au dimanche 17h un week end sur deux, et n'a pris qu'une semaine de vacance pour elle.

Puis je lui demander de réévaluer la pension alimentaire sachant que elle est actuellement de 117e et comment formuler ma demande a un juge ?

Puis je lobliger a la prendre du vendredi soir au dimanche en passant par le juge ?

Sachant qu'il modifie ses jours de garde, autant dans les horaires que dans les jours, et qu'il me demande de faire avec car il "travaille".

Et même lorsqu'il est en congé le week end, il ne reprend pas sa fille pour combler le manque des week ends précédents.

Je dois ajouter qu'il m'impose ses décisions concernant l'heure et le jour où il la récupère et ou il me la ramène sous prétexte qu'il travaille et qu'il a une nouvelle conjointe.

Quand je lui dis que le jour ou je reprend le travail il faudra s'arranger, il me répond que je n'aurai qu'à payer une nounou mais qu'il ne me rendrait pas plus service.

Je vous remercie par avance.